DEPARTEMENT
DES LANDES

COMMUNAUTE DE COMMUNES
DES GRANDS LACS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Délibération n° 2022-092
Création d'un emploi permanent de Surveillant.e. de travaux assainissement et eau potable pour absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes (article n° 3-3 1° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984)

Nbre de Conseillers en exercice : 34
Nbre de présents : 24
Nbre de votants : 30
Nbre de procurations : 6
Date de convocation et d'affichage : 21/06/2022
Secrétaire de séance : DARMAGNAC Frédéric

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-huit juin à 19h00

Le conseil communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni à la Cabane d'Eulalie – 2053 route du Lac à Ste Eulalie-en-Born, sous la présidence de Madame DOUSTE Françoise, Présidente

Présents : Mme AUBERT Roseline, Mme BOUSQUET Marie-Hélène, M. COLMAGRO Ghislain, M. COURNAU Jean-Michel, M. COUTURIER François, M. DARMAGNAC Frédéric, Mme DUBOIS Catherine, Mme GUERRO Florence, Mme LARREZET Hélène, M. PASCUTTO Philippe, Mme PONCHET Ascension, M. SUSO Jean-Michel, Mme DOUSTE Françoise, Mme CASSAGNE Patricia, M. CRUCHANDEU Paul, M. LALUQUE Georges, Mme MALLO Caroline, Mme NADAU Marie-Françoise, M. RIMONTEIL Jean-Pierre, M. COMET Bernard, Mme GARDON Christine, M. LABRUYÈRE Christophe, Mme RIGAL Nathalie, M. CASTAGNÈDE Vincent

Procurations : Mme PINCÉ Laure donne procuration à M. PASCUTTO Philippe, M. MINIAU Dominique donne procuration à COLMAGRO Ghislain, Mme THOMAS Sandrine donne procuration à Mme NADAU Marie-Françoise, M. LAINÉ Fabien donne procuration à M. LABRUYÈRE Christophe, Mme SÉGAUT Céline donne procuration à M. CASTAGNÈDE Vincent, M. BRETHES Eric donne procuration à Mme DOUSTE Françoise

Excusés : M. DIAZ Manuel, Mme PINCÉ Laure, M. MINIAU Dominique, Mme PELTIER Virginie, M. SOULÈS Eric, Mme THOMAS Sandrine, M. LAINÉ Fabien, Mme LARRUE-SOUBAIGNÉ Nathalie, Mme SÉGAUT Céline, M. BRETHES Eric

Décision de l'assemblée :

Votants : **30**
Pour : **30**
Contre :
Abstention :

Document exécutoire à compter du : 28/06/2022
Transmis en Préfecture le : 8/07/2022
Affiché le : 8/07/2022
à Parentis en Born, le 8/07/2022

La Présidente,

Communauté de Communes des Grands Lacs * PARENTIS-EN-BORN *

Françoise DOUSTE

Accusé de réception en préfecture
040-244000873-20220628-2022-092-DE
Date de télétransmission : 08/07/2022
Date de réception préfecture : 08/07/2022

Rapporteur : Mme CASSAGNE Patricia

Mme la présidente expose à l'assemblée délibérante qu'il convient de prévoir la création d'un emploi permanent à temps complet de surveillant.e. de travaux assainissement et eau potable, emploi de catégorie hiérarchique B pour assurer les fonctions précitées à compter du 1er août 2022.

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, article 3-3 1°,

Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 modifié relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 2019-1414 du 19 décembre 2019 relatif à la procédure de recrutement pour pourvoir les emplois permanents de la fonction publique ouverts aux agents contractuels,

Mme la présidente propose de créer un emploi permanent à temps complet à raison de 35 h/semaine de surveillant.e. de travaux assainissement et eau potable de catégorie hiérarchique B à compter du 1er août 2022 :

- que cet emploi sera inscrit au tableau des effectifs de la collectivité
- que le profil attendu correspondent aux critères suivants :
  - ✓ Formation de niveau Bac +2 en conduction de travaux, génie civil ou métiers de l'eau ;
  - ✓ Expériences dans le domaine de la maitrise d'œuvre réseau AEP ;
  - ✓ Maitrise des logiciels de bureautiques Excel et Word indispensable ;
  - ✓ Connaissance en SIG et Autocad appréciée ;
  - ✓ La connaissance du fonctionnement des collectivités territoriales est un plus : procédures de marchés publics, du montage et suivi de dossiers administratifs et réglementaires,
  - ✓ Organisation, rigueur, autonomie, esprit d'initiative et travail en équipe ;
  - ✓ Capacités rédactionnelles ;
  - ✓ Capacités relationnelles : aisance à l'oral, rigoureux, esprit d'équipe, capacité à rendre compte, pédagogie et médiation ;
  - ✓ Permis B indispensable
- que l'agent recruté sera chargé d'assurer les fonctions suivantes :

  Placé.e. sous l'autorité de la Responsable du pôle eau et assainissement, le.la. technicien.ne épaulera cette dernière dans l'exécution des missions suivantes :

  1. **Suivi des chantiers d'extension, de renforcement ou de simplification du réseau de canalisations d'eau potable et/ou d'eaux usées**
     - ✓ assurer la préparation de chantier notamment déclencher les demandes de permissions de voirie nécessaires à la réalisation des travaux, programmer les investigations complémentaires et marquage piquetage, réaliser l'information des riverains…,
     - ✓ assurer le suivi d'exécution des travaux réalisés par les lotisseurs garantissant la conformité en vue de la rétrocession des réseaux,
     - ✓ coordonner et gérer l'exécution des chantiers de travaux sur les réseaux d'eau et d'assainissement,
     - ✓ organiser et animer les réunions de chantier et en assurer la rédaction des comptes rendus afférents ;
     - ✓ établir des bons de commande et le suivi administratif et financier du marché ;
     - ✓ assurer le contrôle de la qualité d'exécution, et le respect des délais de réalisation ;

Accusé de réception en préfecture
040-244000873-20220628-2022-092-DE
Date de télétransmission : 08/07/2022
Date de réception préfecture : 08/07/2022

- ✓ contrôler les plans de récolement et dossiers des ouvrages exécutés issus des travaux communautaires ou des réseaux rétrocédés, pour transmission à l'exploitant.
- ✓ vérifier les attachements et le visa des situations travaux ;
- ✓ procéder aux opérations préalables à la réception des travaux ;
- ✓ assurer la responsabilité technique, administrative et budgétaire d'un ou plusieurs chantiers, jusqu'à la garantie d'achèvement des travaux.

2. Gestion patrimoniale des appareils de défense incendie et de leur base de données associée

- ✓ organiser, planifier et superviser le contrôle des hydrants, en lien avec le service exploitation du Pole travaux (contrôles réalisés en régie) ;
- ✓ mettre à jour la base de données du suivi patrimonial ;
- ✓ proposer des opérations d'entretien et de renouvellement des hydrants ;
- ✓ assurer le suivi financier de cette gestion.

3. Suivi travaux branchements neufs

- ✓ assurer le suivi mensuel des travaux de branchements neufs réalisés par le délégataire,
- ✓ veiller au respect des délais contractuels du délégataire,
- ✓ réaliser le contrôle de la qualité d'exécution des branchements neufs.

4. Missions secondaires

En fonction des besoins de la direction, suppléer vos collègues selon vos compétences, qualifications et savoir-faire.

- que l'emploi sera pourvu par un agent contractuel relevant de la catégorie B dans les conditions fixées à l'article 3-3 1° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984. Dans ce cas, l'agent sera recruté par contrat de travail de droit public d'une durée maximale de 3 ans (renouvelable dans la limite totale de 6 ans),
- que l'agent contractuel recruté sera rémunéré sur la base de l'indice brut 500 correspondant à un emploi de catégorie hiérarchique B,
- que l'agent contractuel ne pourra être recruté qu'à l'issue de la procédure de recrutement prévue par le décret n° 2019-1414 du 19 décembre 2019, ceci afin de garantir l'égal accès aux emplois publics.
- que les crédits nécessaires à la rémunération de l'agent nommé et aux charges sociales s'y rapportant sont inscrits au budget annexe eau potable 2022, aux chapitre et article prévus à cet effet,
- que Mme la présidente est chargée de procéder aux formalités de recrutement.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide à l'unanimité :

- D'approuver la création d'un emploi permanent de Surveillant.e. de travaux assainissement et eau potable pour absence de cadre d'emploi de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes (article 3-3 1e de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984)

- D'autoriser la Présidente à signer tous les documents afférents

Accusé de réception en préfecture
040-244000873-20220628-2022-092-DE
Date de télétransmission : 08/07/2022
Date de réception préfecture : 08/07/2022

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an que dessus
Et ont signé au registre les membres présents
Pour copie conforme, le 28 juin 2022

La Présidente,

Françoise DOUSTE

Accusé de réception en préfecture
040-244000873-20220628-2022-092-DE
Date de télétransmission : 08/07/2022
Date de réception préfecture : 08/07/2022